

DEPARTEMENT  
DE VAUCLUSE

ARRONDISSEMENT  
D'AVIGNON

Siège :  
MAIRIE  
DE  
L'ISLE sur la SORGUE



EXTRAIT DU REGISTRE  
des

## DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Séance du 7 avril 2021

Nombre de Délégués  
en exercice.....23

Nombre de Délégués  
Titulaires présents.....14

Nombre de Délégués  
Suppléants Présents..... 2

Nombre de Délégués  
votant.....19

L'an deux mille vingt et un et le 7 avril à 18 heures, le Comité Syndical s'est réuni dans les locaux de la Mairie de Cheval Blanc sous la Présidence de **Monsieur Michel PARTAGE, 2<sup>ème</sup> Vice Président du SIECEUTOM.**

### Membres présents :

**Titulaires :** Mrs Philippe BATOUX, Jean-Pierre PETTAVINO, André ROUSSET, Franck AIMADIEU, Etienne KLEIN, Michel RAOUX, Jean-Claude DOSSETTO, Marc DUVAL, Michel PARTAGE, Jean-Louis ROBERT

Mmes Nicole GIRARD, Sylvie GREGOIRE, Angélique WEGVYN-RIVOIRE, Laure ARNAUD

**Suppléants :** Mmes Laurence CHABAUD GEVA et Patricia PHILIP

**Absents :** Mrs Alain GAILLARD, Pierre LORIEDO et Mme Sabine PLANEILLE

**Absents excusés :** Mrs Christian MOUNIER, Lionel GOMEZ, Philippe ROUX, Robert TCHOBDRENOVITCH et Mmes Amélie JEAN, Séverine MAUGAN-CURNIER

### Pouvoirs :

- M. Lionel GOMEZ donne pouvoir à M. Michel RAOUX
- M. Robert TCHOBDRENOVITCH donne pouvoir à M Jean-Louis ROBERT
- Mme Séverine MAUGAN-CURNIER donne pouvoir à M Jean-Louis ROBERT

N°21-03

**Secrétaire de Séance :** Mme Nicole GIRARD

OBJET : COMPTE ADMINISTRATIF 2020

Le compte administratif constitue l'arrêté des comptes du SIECEUTOM pour l'exercice budgétaire, en l'occurrence de l'exercice 2020. Il doit intervenir au plus tard le 30 juin de l'année N+1.

Les opérations de l'exercice 2020 du syndicat se décomposent de la façon suivante :

#### A. SECTION D'INVESTISSEMENT

Recettes	763 790,45€
Affectation de résultat	104 539,69 €
Dépenses	<u>932 743,31€</u>
Déficit d'exécution de l'exercice	64 413,17 €
Excédent 2019 reporté	<u>194 126,07 €</u>
<b>Excédent de clôture 2020</b>	<b>129 712,90 € (1)</b>

Les restes à réaliser en dépenses de la section d'investissement s'élèvent à **100 498,08 € (2)**.  
Les restes à réaliser en recettes de la section d'investissement s'élèvent à **185 000,00 € (2)**.

#### B. SECTION DE FONCTIONNEMENT

Recettes	5 144 040,05€
Dépenses	<u>5 025 838,25€</u>
Excédent d'exécution de l'exercice	118 201,80 €
Excédent 2019 reporté	<u>388 754,77 €</u>
<b>Excédent de clôture 2020</b>	<b>506 956,57 € (3)</b>

Le compte administratif du SIECEUTOM pour l'exercice 2020 fait donc apparaître un excédent de 129 712,90€ pour la section d'investissement et d'un excédent de 506 956,57 € pour la section de fonctionnement.

#### Compte tenu :

- De l'excédent de clôture de la section d'investissement pour un montant de **129 712,90 € (1)**
- Du solde positif des restes à réaliser (recettes-dépenses) de la section d'investissement s'élevant à **84 501,92 € (2)**.
- De l'excédent de clôture de la section de fonctionnement pour un montant de **506 956,57 € (3)**

Vu les articles L.1612-1 à L.1612-19 du Code général des collectivités territoriales conformément à l'article L.1612-20 I du même code,

Vu la délibération du Comité Syndical n°20-05 en date du 10 mars 2020 approuvant le budget primitif 2020,

Vu les délibérations du Conseil municipal approuvant les différentes décisions modificatives 2020,

Entendu l'exposé et sous la présidence de M. Michel PARTAGE, 2<sup>ème</sup> Vice-président du Syndicat,

**LE COMITE SYNDICAL**  
Après en avoir délibéré  
**Décide**  
**A l'unanimité**

**DE CONSTATER** les identités de valeurs avec les indications du Compte de Gestion relatives aux reports à nouveau, aux résultats d'exécution de l'exercice et au fonds de roulement du bilan de sortie, aux débits et crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes

**DE RECONNAITRE** la sincérité des restes à réaliser en section d'investissement d'un montant de **100 498,08 € en dépenses et 185 000,00 € en recettes.**

**D'APPROUVER** le compte administratif 2020 du SIECEUTOM, et d'arrêter les résultats définitifs au 31 décembre 2020 tels que résumés sur la vue d'ensemble du compte administratif,

**DE DECIDER** de reporter :

- L'excédent de clôture 2020 de la section d'investissement s'élevant à **129 712,90 €** Ce solde créditeur sera repris sur la ligne 001 « Solde d'exécution de la section d'investissement reporté » des recettes d'investissement du BP 2021.
- L'excédent de clôture 2020 de la section de fonctionnement d'un montant de **506 956,57 €**. Ce solde créditeur sera repris sur la ligne 002 « Résultat de fonctionnement reporté » des recettes de fonctionnement du BP 2021.

**D'AUTORISER** le Président à signer toutes les pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Certifié exécutoire par le Président  
compte tenu de sa transmission en  
Préfecture le :

Et de sa publication le :

Pour extrait conforme  
au registre des délibérations,

**S.I.E.C.E.U.T.O.M.**

Syndicat de Traitement  
des Ordures Ménagères  
Le Vice-président,  
Michel PARTAGE

En application de l'article R.421-1 du Code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Nîmes (16, avenue Feuchères – CS 88010 – 30 941 Nîmes CEDEX 09 – Tél : 04 66 27 37 00 – Fax : 04 66 36 27 86 – [greffe.ta-nimes@juradm.fr](mailto:greffe.ta-nimes@juradm.fr)) dans un délai de deux mois à compter de la date du présent affichage.